

RAPPORT ARTICLE 173
Loi de la transition énergétique pour la croissance verte



Janvier 2021

Sommaire

- Préambule 3
- Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG 4
- Méthodologie de notation ESG 5
- Engagement actionnarial 6
 - Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières 6
 - Le dialogue 6
 - L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions 6
 - L'engagement collaboratif 7
 - Les sources d'information 7
- La place de l'environnement dans nos OPCVM 7
- Focus sur : 8
 - Sélection Action Rendement 8
 - Sélection Action Rendement International 8
 - Dom Reflex 8

Préambule

DÔM Finance est une société de gestion d'actifs entrepreneuriale et indépendante, agréée par l'AMF sous le numéro GP04000059, spécialisée dans la gestion d'OPCVM destinés aux investisseurs professionnels et particuliers. Conscient de l'importance des enjeux extra-financiers pour l'intérêt de ses porteurs, ce document présente les conditions dans lesquelles Dôm Finance entend exclure de son univers d'investissement les sociétés impliquées dans des activités liées à l'extraction et à l'exploitation du charbon.

Par souci de confiance et de transparence aussi bien pour nos porteurs que pour les sociétés cotées détenues dans nos portefeuilles, à partir de 2020, Dôm Finance s'engage à publier et à mettre à jour annuellement un rapport annuel relatif à l'article 173. Ce rapport est mis à disposition sur notre [site internet](#). Les investisseurs peuvent également l'obtenir sur simple demande.

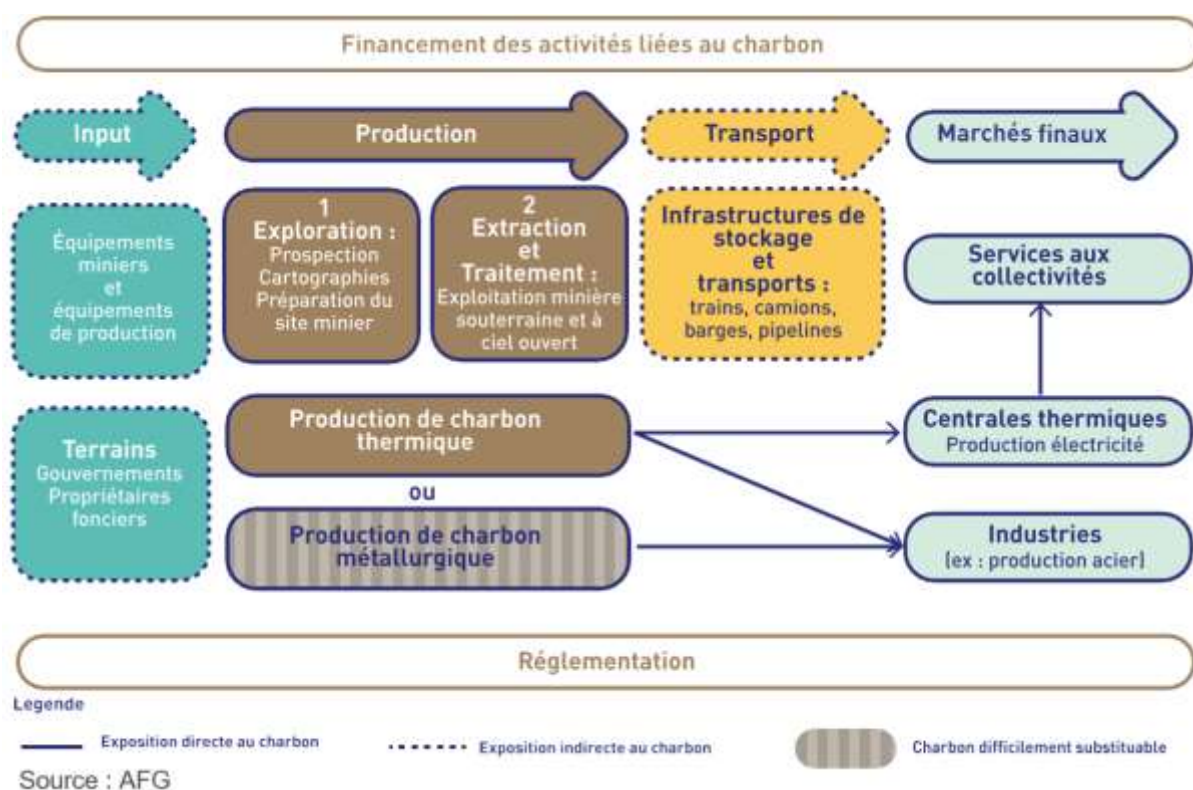
À la suite des négociations qui se sont tenues lors de la Conférence de Paris de 2015, un consensus international a émergé afin de limiter l'impact du réchauffement climatique à 2°C à horizon 2100. Le respect de ses engagements nécessite un plan d'action clair et précis ; le GIEC, l'IAE, l'UNEP et l'ONG Climate Analytics insistent sur la mise en place d'un budget carbone limité. Une étude de l'IAE met en évidence la responsabilité du charbon dans le changement climatique. Celui-ci représente 40% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde. L'arrêt de l'exploitation du charbon semble être un enjeu majeur pour parvenir à nos objectifs et limiter le réchauffement climatique. Néanmoins, l'exclusion du charbon thermique n'est pas le seul parti pris par Dôm Finance pour lutter contre le réchauffement climatique.

Afin de répondre à nos exigences face à l'Article 173-VI de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, Dôm Finance décrit dans ce présent rapport sur l'article 173 comment nous nous engageons pour lutter contre le réchauffement climatique.

Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG

Dôm Finance a choisi d'accentuer son expertise dans l'analyse extra-financière. Pour poursuivre dans ce sens, nous élaborons nos propres notations grâce à deux bases de données fournies par notre fournisseur MSCI ESG Research et CDP.

Ainsi, Dôm Finance se désengage progressivement du charbon thermique avec pour objectif de ne plus investir dans ce secteur à horizon 2030. Pour se faire, nous avons décidé en 2020 de ne plus investir dans les entreprises dont le chiffre d'affaires dépend à plus de 30% de l'exploitation du charbon thermique et/ou dont le mix énergétique dépend à plus de 30% du charbon thermique. Ces seuils sont en diminution de 3% chaque année afin d'arriver à 0% en 2030. Ce choix est mis en place face à l'urgence climatique. En effet, le charbon thermique représente 40% des gaz à effet de serre présents sur la planète. Le charbon métallurgique n'est pas visé par notre politique d'exclusion. En effet, il n'existe à l'heure actuelle aucun substitut quant à la production de métaux.



Enfin, nous avons comme objectif de nous aligner sur les accords de Paris. Pour se faire, nous partons de l'hypothèse que les entreprises des grands indices européens font le nécessaire sur le plan environnemental pour lutter significativement contre le changement climatique et ainsi limiter le réchauffement climatique de 1,5°C à horizon 2050. Nous avons donc choisi comme objectif d'avoir

Rapport article 173 sur la loi transition énergétique pour la croissance verte

une empreinte carbone durablement inférieure de 7% par rapport à l'indice de référence, afin d'être significativement plus responsable que l'indice de référence.

Pour parvenir à nos objectifs, nous utilisons au total les services de quatre fournisseurs différents :



Méthodologie de notation ESG

Notre méthodologie de notation est simple, claire et compréhensible, afin de faciliter la prise de décision au niveau de la gestion et la compréhension de la part de notre clientèle.

Nous notons chaque société grâce à deux bases de données : MSCI ESG Research et CDP (lorsque ces données sont disponibles). Sur le pilier environnemental, Dôm Finance utilise pour fondement l'analyse et la matérialité de MSCI, à laquelle les notations de CDP sont incorporées pour faire transparaître la complémentarité de méthodologie. Lorsque qu'une entreprise refuse de répondre au questionnaire initié par CDP, alors la notation environnementale est impactée par un malus de -0,5 /10, dans le cas où l'entreprise répond au questionnaire, la notation CDP est incorporée et représente 1/3 de la note sur le pilier environnemental. Le référentiel d'analyse de notre fournisseur MSCI comporte les 37 critères suivants :

PILIER ENVIRONNEMENT				PILIER SOCIAL				PILIER GOUVERNANCE	
Changement de Climat	Capital Naturel	Pollution et déchets	Opportunités environnementales	Capital Humain	Responsabilité des produits	Opposition des parties prenantes	Opportunités sociales	Gouvernance d'entreprise	Comportement d'entreprise
Emissions Carbone	Stress Hydrique	Emissions toxiques et déchets	Technologie propre	Management du travail	Sécurité et qualité des produits	Approvisionnement controversé	Accès à la communication	Conseil d'administration	Ethique des affaires
Empreinte carbone du produit	Biodiversité et utilisation des terres	Solutions d'emballage et déchets	Bâtiment vert	Santé et sécurité	Sécurité chimique		Accès à la finance	Rémunération	Pratiques anti compétitives
Financement de l'impact environnemental	Approvisionnement en matières 1eres	Déchets électroniques	Energie renouvelable	Développement du capital humain	Sécurité des produits financiers		Accès soins de santé	Possession	Instabilité et corruption
Vulnérabilité liée au changement climatique				Normes de travail de la chaîne d'appro.	Confidentialité et sécurité des données		Opportunités en nutrition et santé	Comptabilité	Instabilité du système de financement
					Investissement responsable				Transparence des taxes
					Assurer le risque sanitaire et démographique				

Par ailleurs, nous attribuons à chaque émetteur une note ESG sur 10 points. Cette note prend considération de la matérialité élaborée par MSCI sur chaque indicateur ESG et de surcroit la note finale. Cette note finale est en réalité une notation absolue. Nous avons choisi en interne d'appliquer une méthodologie Best-in-class afin d'éviter tout billet sectoriel dans la construction de portefeuilles. Ainsi, sur chacun des 69 sous-secteurs du mapping GICS (par MSCI) nous attribuons 0/10 à la société

la moins vertueuse et 10/10 à la société la plus vertueuse. Ensuite, les autres sociétés sont classées au sein de leur secteur et l'écart de note entre chaque société est le même. Ainsi, au sein de chaque secteur la notation moyenne et médiane se retrouvent toutes deux à 5/10. Donc, en prenant tous les secteurs confondus, nous savons par avance que la notation moyenne et médiane de l'univers d'investissement sont égales à 5/10.

Engagement actionnarial

Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières

Le suivi des investissements dans les entreprises cotées se matérialise d'une part, par une analyse profonde des 5 à 8 enjeux extra-financiers les plus importants sur un large panel de secteurs. L'identification de ces enjeux est réalisée avec un prestataire de données et vérifiée par le dialogue constructif avec les entreprises. D'autre part, Dôm Finance évalue la performance extra-financière de chaque société avec des données provenant de fournisseurs de données. La méthodologie de notation ESG propriétaire permet à la société de gestion d'appréhender ces résultats à leur juste valeur.

Par ailleurs, Dôm Finance incite les sociétés à faire par de la plus grande transparence à l'égard de leurs performances financières et extra-financières, mais aussi sur leur stratégie et leurs objectifs. Dans le cadre du suivi des controverses, Dôm Finance interroge les sociétés sur leur gestion de la situation et les mesures mises en place afin d'éviter une future controverse liée à cette faille.

Le dialogue

Dans le cadre du dialogue avec les entreprises, les gérants s'entretiennent régulièrement avec la gouvernance afin de se forger leur propre opinion, tant sur les aspects financiers qu'extra-financiers. Ce dialogue régulier s'organise sous différentes formes : rencontres en physique, appels téléphoniques, échanges par mails, rencontres en visio-conférences.

Dans le cas où l'équipe dédiée à l'investissement responsable détecte un risque dans la gestion des enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance dans une entreprise, la cellule ESG entre directement en contact avec le management de la société en question afin de l'inciter à adopter de meilleures pratiques.

L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions

Dôm Finance participe au vote dès lors que la nationalité des sociétés émettrices est française ou européenne. En effet, compte tenu de la lourdeur du processus, de la culture très différente dans les pays hors Union Européenne et des coûts associés trop onéreux, Dôm Finance estime qu'il n'est pas toujours judicieux de voter dans les sociétés non européennes. Dans cette situation, Dôm Finance n'exercera pas obligatoirement ses droits de vote, si le capital détenu par l'ensemble des OPC n'excède pas 0,5%.

Cas particulier, notre fournisseur ISS Governance Services n'est pas autorisé à voter au nom de Dôm Finance pour les bulletins de vote où un blocage des actions peut s'appliquer, ainsi une instruction de NE PAS VOTER sera appliquée à l'ensemble du bulletin de vote afin de préserver l'intérêt primaire des porteurs. Un blocage peut s'appliquer pour certains titres en Suisse, en Egypte, au Maroc, en

Rapport article 173 sur la loi transition énergétique pour la croissance verte

Argentine et en Islande. Le cas échéant, le système de blocage ne permet pas de vendre les titres dans un laps de temps très proche de l'assemblée générale. Nous ne sommes pas favorables au blocage qui peut mettre en péril la liberté du gestionnaire d'agir librement sur un potentiel arbitrage, de ce fait Dôm Finance privilégie la libre cession et la possibilité d'arbitrage au détriment du vote.

Dans l'intérêt de nos porteurs, Dôm Finance préfère ne pas voter à 100% des assemblées générales.

Les informations relatives à l'organisation de Dôm Finance quant à l'exercice des droits de vote, les critères régissant le vote et les principes de résolution de la politique de vote sont détaillés sur la politique de vote en libre accès sur [notre site internet](#).

L'engagement collaboratif

Dôm Finance est convaincu que l'engagement collaboratif a bien plus d'impact que l'engagement individuel. Par l'intermédiaire du Carbon Disclosure Project nous agissons avec près de 520 investisseurs pour un montant d'encours sous gestion s'élevant à près de 106 000 milliards d'euros. Etant signataire de cette initiative de place, l'impact de Dôm Finance relatif à l'engagement actionnarial est d'autant plus important.

Cette présente politique d'engagement s'applique à l'ensemble de la gestion de Dôm Finance, aussi bien pour le compte des organismes de placements collectifs (OPC) que pour la gestion de mandats discrétionnaires, sauf contre-indication dans le cadre de la gestion sous-mandat.

Les sources d'information

Dans l'objectif d'assurer au mieux l'engagement actionnarial, Dôm Finance dispose de l'ensemble des informations extra-financières provenant de :

- La recherche de notre prestataire MSCI,
- La recherche de notre prestataire ISS,
- CDP (Carbon Disclosure Project) et autres ONG,
- L'Association Française de la Gestion financière (AFG),
- L'AMF
- Les brokers

La place de l'environnement dans nos OPCVM

Nous avons mesuré un indicateur d'impact environnemental sur les six fonds suivants afin de faire transparaître l'empreinte carbone (T CO2 / M \$ CA) des portefeuilles, en comparaison à leur benchmark de référence. Les données sont à jour au 31/12/2020.

Rapport article 173 sur la loi transition énergétique pour la croissance verte

OPCVM	Type d'actif	Benchmark	Portefeuille ESG /10	Univers ESG /10	Taux de couverture portefeuille	Empreinte carbone (T CO2/M \$ CA)	Couverture empreinte carbone	Empreinte carbone du benchmark (T CO2/M \$ CA)	Taux de couverture du benchmark
Selection Action Rendement	Actions européennes	Eurostoxx 50	6,14	5	94,42%	112,9	94,40%	199,4	100%
Selection Action Rendement International	Actions internationales	MSCI ACWI	5,64	5	96,80%	85	96,80%	152,4	99,63%
Selection Action Midcap	Actions européennes	Eurostoxx 50	6,16	5	68,11%	31,2	65,90%	199,4	100%
Gold Mines	Actions internationales	NYSE Arca Gold BUGS	5,81	5	92,55%	451,7	92,50%	495,5	100%
Dom Reflex	Diversifié	Eurostoxx 50	5,87	5	96,11%	55,4	94,30%	199,4	100%
Alpha Obligation Crédit	Diversifié	Eurostoxx 50	6,11	5	92,33%	129,2	89,90%	199,4	100%

Données au 31/12/2020 : MSCI

Focus sur :

Sélection Action Rendement

Sélection Action Rendement International

Dom Reflex

OPCVM	Type d'actif	Changement climatique score /10	Opportunités environnementales score /10	Emissions carbone score /10	Gestion de l'eau score /10	Emissions toxiques score /10	Potefeuille pilier environnemental /10	Potefeuille pilier social /10	Potefeuille pilier de gouvernance /10	Taux de couverture des piliers E, S et G
Selection Action Rendement	Actions européennes	8,51	5,63	6,52	4,04	5,27	7,08	5,32	5,69	94,42%
Selection Action Rendement International	Actions internationales	8,32	5,3	5,61	3,94	5,38	7,32	4,8	4,82	96,80%
Dom Reflex	Diversifié	7,51	5,99	6,48	4,82	3,88	7,34	4,76	4,82	96,11%

Données au 31/12/2020

Nous constatons facilement que les notations absolues sur les indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance y compris sous-critères sont globalement bien notés. Les notations des

Rapport article 173 sur la loi transition énergétique pour la croissance verte

trois OPC sur le thème du changement climatique sont à la fois la plus importante pondération du pilier environnemental et à la fois cette notation est très bonne.

MAJ : 03/03/2021